



# Assemblée générale

Soixante-dixième session

Documents officiels

Distr. générale  
16 décembre 2015  
Français  
Original : anglais

---

## Deuxième Commission

### Compte rendu analytique de la 20<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 27 octobre 2015, à 15 heures

*Président* : M. Krapp (Vice-Président) ..... (Allemagne)

## Sommaire

Point 18 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (*suite*)

- a) Commerce international et développement (*suite*)
- b) Système financier international et développement (*suite*)
- c) Soutenabilité de la dette extérieure et développement (*suite*)
- d) Produits de base (*suite*)

Point 19 de l'ordre du jour : Suivi et mise en œuvre de textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement (*suite*)

---


Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents ([srcorrections@un.org](mailto:srcorrections@un.org)) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

15-18705 X (F)



Merci de recycler 



En l'absence de M. Logar (Slovénie), M. Krapp (Allemagne), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 5.

**Point 18 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (suite)** (A/70/410; A/C.2/70/2)

- a) **Commerce international et développement (suite)** (A/70/15 (Partie I), A/70/15 (Partie II), A/70/15 (Partie III), A/70/152 et A/70/277; A/C.2/70/3)
- b) **Système financier international et développement (suite)** (A/70/311)
- c) **Soutenabilité de la dette extérieure et développement (suite)** (A/70/278)
- d) **Produits de base (suite)** (A/70/184)

**Point 19 de l'ordre du jour : Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement (suite)** (A/70/85-E/2015/77, A/70/320 et A/70/410; A/C.2/70/2 et A/CONF.227/20)

1. **M. Mackay** (Biélorus) dit que, pour promouvoir le développement durable, le système commercial international doit être ouvert et préserver les intérêts de tous les États. La délégation du Biélorus appuie les travaux de la CNUCED, qui constitue le mécanisme d'échange d'informations de l'ONU créé pour permettre l'examen détaillé des questions relatives au commerce et au développement.

2. L'ONU ne dispose pas d'un plan d'action spécialisé pour les pays à revenu intermédiaire. Il faut remédier à cette situation. Ils représentent la principale catégorie de pays qui sont dépourvus d'un tel plan. Le système financier international doit également déployer davantage d'efforts pour aider les pays à revenu intermédiaire, d'autant plus que la nécessité de développer leur potentiel commercial a fait l'objet d'une mention spéciale dans le Programme d'action pour le développement durable à l'horizon 2030. Il est important que les institutions financières internationales élaborent une stratégie de collaboration avec les pays à revenu intermédiaire et coopèrent avec eux afin de renforcer leurs systèmes bancaires et financiers, ainsi que d'accroître leur aptitude à résister aux fluctuations des marchés financiers. Le système monétaire et financier international a également, de toute évidence, besoin d'être réformé. À cet égard, il est souhaitable que le Fonds monétaire international

s'emploie activement à empêcher les crises financières mondiales et nationales.

3. Il est nécessaire d'intervenir immédiatement et efficacement pour mettre fin à la pratique consistant à prendre des mesures économiques coercitives unilatérales qui ne sont pas autorisées par les organes compétents de l'ONU ou sont contraires aux principes du droit international tels qu'énoncés dans la Charte des Nations Unies. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 mentionne la nécessité de cesser d'avoir recours à de telles mesures. L'ONU doit aider plus activement les pays qui continuent d'être la cible de sanctions et d'autres mesures de restriction des échanges commerciaux, et notamment de celles qui sont motivées par des considérations politiques. Les sanctions unilatérales ont souvent des effets extraterritoriaux, car elles touchent des pays tiers en plus de ceux qui sont visés. Elles ont des conséquences négatives sur la coopération régionale, le commerce international et la coopération économique dans le monde entier.

4. La coopération économique régionale, qui constitue le contexte dans lequel de nombreuses questions délicates sont abordées, revêt actuellement une importance particulière pour le Biélorus. Pour ce pays, la création de l'Union économique eurasiennne a été le point de départ du principal processus d'intégration régionale lancé au cours des dernières années, et le Biélorus assume actuellement la présidence de cet organisme. Il est souhaitable que l'on dispose de davantage de possibilités, au sein de l'ONU, pour examiner les questions d'intégration, ainsi que pour engager un dialogue entre les divers organismes qui s'attachent à promouvoir l'intégration. Les commissions économiques régionales, le Conseil économique et social et le forum politique de haut niveau sur le développement durable sont peut-être les instances les plus appropriées pour ce type de dialogue.

5. La participation aux activités de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) présente le plus grand intérêt pour le Biélorus. Il est particulièrement important d'accepter de nouveaux membres en appliquant des méthodes équitables et transparentes tenant compte des besoins commerciaux et financiers des nouveaux États membres.

6. Le Biélorus a soutenu la résolution sur les principes de base applicables aux opérations de restructuration de la dette souveraine, car il considère

qu'il s'agit là de la première étape importante accomplie conjointement sur la voie de la création d'un système équitable, prévisible et efficace de mobilisation internationale portant sur cette question.

7. **M. De Lara Rangel** (Mexique) dit que chaque pays est responsable de son propre processus de développement et peut choisir le modèle économique qu'il souhaite suivre, en se fondant sur les résultats d'une analyse souveraine de ses capacités et de ses besoins. Quel que soit le modèle retenu, le commerce international doit permettre de se procurer les devises étrangères nécessaires pour financer les importations indispensables pour assurer le fonctionnement ininterrompu et le développement de l'économie. Le commerce international doit être équitable, non discriminatoire et respectueux des règles multilatérales. Il ne doit pas donner lieu à des mesures unilatérales inéquitables, et doit faciliter l'accès aux marchandises. Le commerce international a été reconnu en tant que source importante de financement du développement depuis la première Conférence internationale sur le financement du développement, qui s'est tenue à Monterrey.

8. Le Programme d'action d'Addis-Abeba est le fruit de 10 mois de négociations et reflète le changement d'orientation radical qui s'est produit depuis le Sommet du Millénaire, car il prend en compte les trois dimensions du développement durable d'une manière globale et assure la promotion d'une vision universelle et sans exclusive. Il représente un résultat très positif grâce auquel il est possible de maintenir et de renforcer les engagements énoncés dans le Consensus de Monterrey et dans la Déclaration de Doha sur la mobilisation des ressources financières, humaines et techniques pour le développement, du point de vue des droits de l'homme. Il reflète également une évolution en faveur de la mobilisation des ressources nationales et du renforcement des capacités institutionnelles, l'aide publique au développement (APD) et d'autres formes de coopération internationale faisant fonction de compléments et de catalyseurs des efforts nationaux. En outre, le Programme d'action d'Addis-Abeba a réaffirmé l'importance d'un environnement international propice au développement et comportant notamment un système commercial international ouvert et conçu pour promouvoir la croissance et favoriser le fonctionnement d'un système financier international plus inclusif et mieux réglementé.

9. Pour le Mexique, les priorités qui sont reflétées dans le Programme d'action d'Addis-Abeba portent notamment sur des questions transversales telles que la bonne gouvernance, la transparence, l'égalité entre les sexes et le respect des droits de l'homme; l'élaboration d'un nouveau pacte social destiné à faciliter l'élimination de la pauvreté sous ses différentes formes; la contribution des migrations au développement des pays d'origine, de transit et de destination, ainsi que le respect de tous les droits des migrants; le maintien de l'appui en faveur des pays à revenu intermédiaire; la promotion nationale de politiques rationnelles favorisant une croissance économique sans exclusive; la prise en compte intersectorielle de la diversité biologique dans les secteurs productifs et dans les efforts déployés pour lutter contre les changements climatiques; et un engagement renouvelé en faveur de la coopération internationale pour le développement.

10. **M. Rattray** (Jamaïque) dit que le Programme d'action d'Addis-Abeba est un cadre stratégique utile, et qu'il offre la possibilité d'améliorer la cohérence entre les priorités mondiales et les objectifs nationaux, en vue d'une mobilisation des ressources financières nécessaires pour assurer un développement durable. La Jamaïque se félicite du nouveau pacte social figurant dans le Programme d'action, et se réjouit qu'il propose d'appuyer la mise en place de systèmes de protection sociale financièrement viables et adaptés aux réalités nationales, notamment en prévoyant des socles de protection sociale, pour répondre aux besoins des personnes les plus vulnérables.

11. Il se félicite de la création du forum mondial sur les infrastructures, qui devrait permettre d'améliorer l'alignement et la coordination des initiatives sur les infrastructures, qu'elles soient nouvelles ou existantes, tout en offrant une plateforme pour la mise en commun des pratiques optimales, l'établissement de nouveaux partenariats et les mesures visant à encourager un plus grand nombre d'intervenants venus de tous les horizons à prendre part au débat sur les infrastructures. La décision de lancer le mécanisme de facilitation des technologies, attendue depuis longtemps, est un autre résultat notable des délibérations qui ont eu lieu à Addis-Abeba.

12. Toutefois, compte tenu de la portée du nouveau programme de développement durable et des ambitions qu'il reflète, les dispositions du Programme d'action d'Addis-Abeba sont insuffisantes. Il est donc impératif

d'adopter une approche globale mettant l'accent sur les synergies existant entre les conclusions énoncées dans le document final adopté à Addis-Abeba et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

13. L'adoption d'une approche globale doit refléter le degré de priorité élevé accordé aux efforts déployés pour mettre en œuvre les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), notamment par la mobilisation des ressources nécessaires pour renforcer la résilience face aux chocs économiques et environnementaux exogènes, auxquels les petits États insulaires en développement sont extrêmement vulnérables. Lors de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, le Ministre des finances de la Jamaïque a déclaré qu'en l'absence d'un programme de soutien international, les petites structures économiques vulnérables et relativement peu diversifiées des États des Caraïbes risquent de se révéler largement insuffisantes face aux risques inhérents à une économie d'envergure mondiale. C'est pour cette raison qu'il se félicite des dispositions du Programme d'action d'Addis-Abeba qui visent à accroître la résilience des pays face aux crises financières et économiques, à la dégradation de l'environnement, aux changements climatiques, aux catastrophes naturelles et aux autres risques environnementaux.

14. La mobilisation et l'utilisation efficace du financement du développement sont des conditions insuffisantes pour assurer le développement. Il importe de ne pas perdre de vue des problèmes d'ordre structurel qui sont susceptibles de compromettre les efforts déployés pour réaliser les objectifs de développement durable; ils peuvent par exemple être imputables à l'utilisation ininterrompue de mesures de développement ne tenant pas dûment compte des vulnérabilités des petits États insulaires en développement, ou encore le fardeau insoutenable de la dette pesant sur des petits pays vulnérables. Compte tenu de l'ampleur des effets qu'ils peuvent avoir, ces problèmes doivent faire l'objet d'une action entreprise au niveau international.

15. En conclusion, il insiste sur le fait que les chances de parvenir à un développement durable seront compromises si on n'aboutit pas à un document final ambitieux à l'issue de la vingt et unième session de la Conférence des parties à la Convention cadre des

Nations Unies sur les changements climatiques qui aura lieu bientôt, si on n'arrive pas à conclure le Cycle de négociations de Doha pour le développement, et si on ne parvient pas à réformer les institutions financières internationales.

16. **M<sup>me</sup> Ponce** (Philippines) dit qu'au cours des cinq dernières années, les robustes exportations de biens et services et la croissance des investissements, étayées par une stratégie de développement axée sur la capacité d'intégration, la transparence et la bonne gouvernance, ont été les moteurs de la croissance économique des Philippines. Son pays, qui continue de considérer que l'OMC est le principal mécanisme lui permettant de participer aux activités se déroulant dans l'environnement commercial mondial, lance un appel en faveur de la conclusion rapide des négociations menées au titre du Programme de Doha pour le développement et de la mise en œuvre du train de mesures de Bali. Il a également demandé instamment à l'OMC d'aider les pays en développement à participer de manière plus concrète au fonctionnement du système commercial multilatéral.

17. Les Philippines appuient fermement les travaux entrepris en ce sens par la CNUCED, et insistent sur la nécessité de renforcer son rôle en tant qu'organe principalement responsable, au sein du système des Nations Unies, du traitement intégré des questions relatives au commerce et au développement, au même titre que celles se rapportant aux finances, aux technologies et aux investissements.

18. Les Philippines tiennent à souligner les complémentarités qui existent entre les initiatives prises par l'Association de coopération économique Asie-Pacifique et les objectifs économiques du Programme de Doha pour le développement, et plus particulièrement l'importance des réformes collectives pour les petites et moyennes entreprises. Celles-ci continuent d'être l'épine dorsale de l'économie de pays en développement comme les Philippines. Afin de promouvoir une croissance sans exclusive dans la région de l'Asie et du Pacifique, le gouvernement a défini les priorités suivantes : investir dans le développement du capital humain, promouvoir la participation des petites et moyennes entreprises aux activités des marchés régionaux et mondiaux, créer des communautés durables et résilientes, et renforcer le programme d'intégration économique régionale.

19. Bien que le produit intérieur brut (PIB) des Philippines ait augmenté au cours de l'année précédente, le taux de pauvreté est passé à 25,8 % au cours du premier semestre de 2014, en raison de la flambée des prix des denrées alimentaires, en particulier du riz, qui constitue un élément essentiel de l'alimentation des Philippines. À cet égard, et étant donné que les Philippines sont le douzième pays le plus peuplé du monde, elle souligne l'importance du commerce pour le développement économique, ainsi que la nécessité de disposer d'une marge d'action suffisante pour poursuivre les objectifs fixés en matière de sécurité alimentaire et de garantie des moyens d'existence.

20. Le maintien en fonctionnement d'un marché équitable, non discriminatoire et ouvert est essentiel pour assurer la croissance et le développement durables des économies nationales. La fragilité de la croissance mondiale ne doit pas servir d'excuse à l'adoption de mesures destinées à fausser les échanges commerciaux, mais constitue plutôt une raison d'agir en solidarité avec les autres en vue de profiter des avantages illimités offerts par le commerce international.

21. Les Philippines sont profondément préoccupées par la fragilité de l'environnement financier et économique mondial; en effet, la persistance de la tendance à la contraction de la demande internationale risque de compromettre les efforts de réduction de la pauvreté. Une mobilisation multilatérale plus intense est par conséquent nécessaire pour renforcer la résilience financière de tous les États.

22. **M<sup>me</sup> Karabaeva** (Kirghizistan) dit que, s'ajoutant aux effets bénéfiques du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba, l'adoption du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 a apporté une contribution importante au commerce et au développement à l'échelle internationale. Le Kirghizistan est en faveur d'un système commercial ouvert, équitable, fiable, non discriminatoire et prévisible qui soit aligné sur les objectifs de développement durable. La coopération entre pays développés et pays en développement en vue de la mise en œuvre des instruments susmentionnés permettra aux pays en développement de s'intégrer pleinement dans le système commercial multilatéral et de parvenir à un développement durable.

23. En 2015, le Kirghizistan a adhéré à l'Union économique eurasiennne, qui comprend l'Arménie, le Bélarus, la Fédération de Russie et le Kazakhstan, après avoir accompli toutes les formalités d'admission qui lui étaient imposées au niveau national. L'adhésion à cette association qui a pour vocation de promouvoir l'intégration a contribué à lever les obstacles au mouvement des marchandises, des services, des capitaux et de la main-d'œuvre. En outre, de nouvelles possibilités et perspectives d'investissement apparaissent pour d'importants projets d'infrastructure envisagés dans les domaines de l'énergie, des transports et de l'agriculture. Les citoyens du Kirghizistan ont le droit de travailler dans n'importe quel État membre de l'Union aux mêmes conditions que les citoyens du pays d'accueil.

24. En dépit de la persistance des difficultés affectant la situation économique mondiale, le Kirghizistan a réussi à préserver des tendances à la croissance positives. Le Gouvernement met en œuvre des politiques destinées à améliorer le climat des affaires et des investissements, ainsi que les modalités d'application des règlements visant à faire respecter la législation fiscale.

25. D'après les données préliminaires publiées par le Comité national de statistique, la croissance économique enregistrée au Kirghizistan en 2015 a été de 107,3 %. Le PIB par habitant a augmenté de 5 % par rapport à la période correspondante de l'année précédente.

26. Dans le même temps, le Kirghizistan a subi les effets de facteurs externes. Suite à la crise financière mondiale, la croissance économique s'est fortement ralentie, les envois de fonds effectués par les travailleurs migrants ont diminué, et les prix des produits alimentaires ont augmenté. La persistance des effets de ces facteurs sur le développement en 2015 a été une source de préoccupations. Au nombre des autres phénomènes négatifs figurent les problèmes occasionnés par les sanctions appliquées dans la région. À cet égard, le Kirghizistan s'oppose aux mesures économiques coercitives unilatérales en tant que moyen d'exercer une pression politique et économique sur les pays en développement.

27. Les importantes fluctuations de la valeur des monnaies nationales constituent un autre défi récent. Au Kirghizistan, la valeur officielle du dollar par rapport à celle de la monnaie nationale a augmenté de



17,7 % au cours du premier semestre de 2015, ce qui a entraîné une augmentation de la dette nationale, une réduction de la soutenabilité de la dette et, par voie de conséquence, un ralentissement des progrès accomplis sur la voie de la réalisation d'un développement durable. L'allègement de la dette, son réaménagement et l'instauration d'un cadre juridique multilatéral conçu pour régler les opérations de restructuration de la dette souveraine revêtent une importance particulière. La délégation du Kirghizistan se tient prête à participer à un dialogue constructif en vue de la création d'un marché équitable et transparent des prêts étrangers.

28. **M. Vasiliev** (Fédération de Russie) dit que l'efficacité des travaux de l'Assemblée générale dans le domaine du financement du développement constitue un important facteur à prendre en compte dans le cadre des efforts déployés pour renforcer les partenariats destinés à mobiliser les ressources internes et externes aux fins du développement. La Commission doit adopter par consensus une résolution équilibrée et exhaustive sur les questions liées au programme de travail issu de la Conférence de Monterrey.

29. Sa délégation accueille avec satisfaction le Programme d'action d'Addis-Abeba, un résultat qui a grandement facilité l'adoption en temps voulu du Programme de développement pour l'après-2015 et qui constitue un bon point de départ pour l'instauration d'un partenariat mondial en vue de la réalisation des objectifs de développement durable. La nouvelle instance chargée de combler le fossé en matière d'infrastructures, qui sera créée à la suite de la décision prise à la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, devrait permettre de coordonner plus efficacement les efforts déployés dans le cadre des initiatives existantes entreprises dans le domaine des infrastructures par les banques de développement nationales et multilatérales, les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et le secteur privé.

30. La création du mécanisme de facilitation des technologies et la décision de renforcer le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale représentent également des progrès importants. Il est absolument essentiel que les membres de ce comité, qui continueront de travailler en qualité d'experts, soient choisis parmi les candidats présentés par les gouvernements, et nommés par le Secrétaire général en coordination avec les États Membres. Les débats intergouvernementaux sur les questions fiscales

doivent continuer d'avoir lieu dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, en particulier au cours de la session extraordinaire du Conseil économique et social, qui est de plus en plus importante.

31. La Fédération de Russie se tient prête à collaborer de manière constructive avec les partenaires dans le cadre du Forum annuel du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, qui sera lancé en 2016. Les recommandations intergouvernementales qui seront adoptées par ce forum représenteront une contribution importante aux travaux du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale dans le cadre du suivi des progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable.

32. Sa délégation attache une grande importance à l'attention portée par l'Assemblée générale au commerce international en tant que facteur de développement durable. L'adoption de la résolution sur le commerce international et le développement par voie de consensus dans le cadre des travaux de la Deuxième Commission contribuera à renforcer un système commercial multilatéral ouvert, non discriminatoire et équitable. Il lance également un appel en faveur de la conclusion rapide du Cycle de négociations de Doha et exhorte toutes les parties intéressées à s'engager dans un dialogue constructif en vue de l'adoption de décisions équilibrées à la dixième Conférence ministérielle de l'OMC qui aura lieu bientôt.

33. Compte tenu de l'impasse dans laquelle se trouve le Cycle de négociations de Doha, certains pays ont commencé à promouvoir activement des projets d'intégration économique régionale qui sont souvent dans l'intérêt des exportateurs nationaux et des entreprises transnationales. Toutefois, les accords commerciaux régionaux ne peuvent servir qu'en tant que compléments du système commercial multilatéral, et non comme moyens de le remplacer. Pour assurer leur légitimité, les règles universelles du commerce international doivent être établies par l'OMC avec la participation de toutes les parties prenantes.

34. Les efforts d'intégration économique de l'Union économique eurasiennne sont accomplis en parfaite conformité avec les règles et normes de l'OMC. La Fédération de Russie est favorable à l'harmonisation des projets économiques régionaux axée sur les

principes universellement admis du commerce international.

35. L'imposition de plus en plus fréquente de mesures économiques coercitives unilatérales est une source de graves préoccupations. Des mesures restrictives de cette nature sont incompatibles avec les normes du droit international et les principes du système commercial multilatéral. En outre, elles font obstacle au développement durable à tous les niveaux, et doivent cesser.

36. La Fédération de Russie, au même titre que l'Argentine et de nombreux autres pays, estime qu'il serait difficile de considérer que les mécanismes consacrés aux dettes souveraines sont équitables, équilibrés ou efficaces. Se félicitant de l'issue des travaux du Comité spécial des opérations de restructuration de la dette souveraine, l'orateur dit que tous les pays désireux de voir fonctionner un système financier mondial stable et prévisible devraient tenir compte du rapport de cet organe.

37. La Fédération de Russie soutient les efforts conjoints visant à mettre efficacement en œuvre des accords commerciaux internationaux conçus pour maintenir l'équilibre entre les intérêts des producteurs et des consommateurs de produits de base. En tant que membre du Fonds commun pour les produits de base et d'autres organisations internationales compétentes, la Fédération de Russie se tient prête à participer activement aux travaux entrepris conjointement par des experts en la matière. En novembre 2015, conjointement avec le Fonds commun pour les produits de base, son pays a accueilli une conférence internationale sur un certain nombre de questions relatives à la participation des petites et moyennes entreprises aux activités des filières agro-industrielles.

38. **M. Al-Safar** (Iraq) dit que les récentes fluctuations des cours ont eu des répercussions négatives sur les États qui sont tributaires des exportations de produits de base. En Iraq, le pétrole et le gaz représentent 90 % des recettes budgétaires, et son gouvernement se préoccupe du fait que la spéculation sur les marchés entraîne une baisse des cours dans des proportions qui ne reflètent pas l'état réel de l'offre et de la demande. Une telle chute des cours n'est dans l'intérêt ni des producteurs, ni des consommateurs, étant donné qu'elle est de nature à décourager les investissements nécessaires pour assurer la sécurité énergétique. Les marchés des

produits de base doivent être réglementés par des régimes juridiques qui offrent une protection contre les effets néfastes de la spéculation.

39. Son gouvernement a procédé à de nombreuses réformes financières et administratives en vue de diminuer le gaspillage et de réduire à un minimum les obstacles à surmonter par les compagnies pétrolières étrangères exerçant leurs activités en Iraq, tout en réexaminant les contrats signés antérieurement en vue de déterminer les lacunes qu'ils pourraient contenir. Il s'emploie également à éliminer les subventions aux produits dérivés du pétrole et à rationaliser les institutions de l'État en fusionnant des organismes qui accomplissent des tâches similaires. Sa politique en matière de dépenses porte essentiellement sur des priorités telles que la sécurité, la défense, la santé, l'aide aux réfugiés et la protection sociale. L'Iraq a besoin d'accroître sa production de pétrole afin de faire face aux dépenses occasionnées par les travaux de reconstruction, la lutte contre le terrorisme et les engagements financiers découlant des contrats pétroliers. Toute baisse des cours du pétrole entraînera une diminution des investissements dans les infrastructures et les services.

40. **M. Rodrigues dos Santos** (Brésil) dit qu'à l'occasion du débat général qui a eu lieu récemment en séance plénière de l'Assemblée, la Présidente du Brésil a souligné que la lenteur et le rythme irrégulier de la reprise économique et la fin de la hausse des cours des produits de base ont fortement affecté la capacité des pays en développement à mobiliser les ressources publiques nationales. En effet, les estimations actuelles situent la croissance mondiale à son niveau le plus faible depuis la grave récession de 2009, et le taux de croissance des flux commerciaux mondiaux sont récemment tombés en dessous des taux de croissance du PIB mondiaux pour la première fois depuis plusieurs décennies.

41. Les pressions qui s'exercent actuellement sur les économies nationales signifient qu'il est désormais plus difficile, pour les pays en développement, d'accomplir de nouveaux progrès dans l'élimination de la pauvreté, et qu'il est à craindre que les acquis enregistrés au cours des dernières années ne soient progressivement réduits à néant. Alors que l'on assiste à une augmentation des inégalités entre les nations et en leur sein, le maintien du statu quo n'est pas une option si l'on souhaite réaliser les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon

2030. Un environnement mondial favorable est nécessaire, de même qu'une marge de manœuvre suffisante pour permettre aux pays d'adopter les politiques publiques requises pour mettre en œuvre ce programme.

42. Le mécanisme de facilitation des technologies et la décision de créer un forum mondial sur les infrastructures sont d'importants résultats du Programme d'action d'Addis-Abeba, et il faudra veiller à les mettre rapidement en œuvre, à en assurer un suivi approprié, et à les soumettre à un examen en temps opportun.

43. En dépit de ces importantes avancées, les progrès accomplis sur la voie de la réforme des structures de gouvernance des institutions économiques et financières mondiales sont insuffisants. Les retards continuent de s'accumuler dans la mise en œuvre de la réforme des quotes-parts et de la gouvernance du Fonds monétaire international décrétée en 2010, alors que cette réforme constitue une étape fondamentale qu'il aurait fallu accomplir depuis longtemps dans le cadre des efforts visant à améliorer la représentation des pays en développement au sein des institutions financières internationales.

44. L'absence d'accord sur la transformation du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale en un organe intergouvernemental est un autre exemple de cas dans lequel le Programme d'action d'Addis-Abeba n'a pas été à la hauteur des attentes qu'il avait suscitées. L'incapacité à se mettre d'accord sur la nécessité de confier à l'ONU un rôle accru dans la lutte contre l'évasion fiscale ne doit pas décourager les pays en développement de poursuivre leurs efforts en vue de la création d'un instrument de prise de décisions véritablement inclusif et efficace dans un domaine qui, du point de vue systémique, présente un intérêt manifeste et où les mesures préconisées ont des effets directs sur la mobilisation des ressources.

45. La Conférence ministérielle de l'OMC qui aura lieu bientôt contribuera grandement à renforcer le rôle de cette organisation en tant que seule instance capable de promouvoir une véritable libéralisation du commerce et d'éliminer les distorsions subsistant encore dans des domaines présentant une importance cruciale pour les pays en développement, tels que l'agriculture. En effet, il est très frustrant de constater que les distorsions et obstacles considérables observés dans le domaine du commerce des produits agricoles et

maintenus par les pays développés n'ont encore fait l'objet d'aucune mesure tendant à les éliminer. Les politiques de protectionnisme appliquées de longue date dans le domaine de l'agriculture continuent de ralentir les progrès que l'OMC s'efforce de réaliser, et le système commercial multilatéral présente toujours une configuration nettement asymétrique, au détriment de l'agriculture et, par voie de conséquence, du développement également. Les quelques résultats obtenus à Bali dans le domaine des mesures visant à faciliter les échanges commerciaux n'ont pu être atteints que parce que les participants aux négociations ont décidé d'un commun accord que les questions fondamentales attendant encore d'être résolues dans le cadre du Cycle de Doha, au nombre desquelles figuraient les problèmes relatifs à l'agriculture, l'accès au marché des produits non agricoles, et les questions concernant les services et le développement, seraient abordées par la suite à Genève. Le moment de respecter cet engagement est venu.

46. Enfin, le système utilisé pour procéder à la restructuration de la dette souveraine offre une protection injustifiée aux créanciers contre les risques qu'ils ont pris en connaissance de cause, au détriment des États souverains. L'approbation récente des principes fondamentaux applicables aux processus de restructuration de la dette souveraine par l'Assemblée générale montre clairement qu'il est nécessaire de remédier à cette situation et vient s'ajouter aux progrès réalisés il y a peu dans le cadre de l'examen de cette question par d'autres instances, par exemple sous la forme d'un renforcement des clauses d'action collective et les clauses pari passu.

47. **M<sup>me</sup> Engelbrecht Schadtler** (République bolivarienne du Venezuela) dit que des ressources qui devraient être directement consacrées au développement national, à la production de biens et de services et à la création d'emplois profitent à des intérêts privés qui ne fournissent aucune contribution utile pour la société considérée dans son ensemble. La mise en œuvre des objectifs de développement convenus au niveau international doit viser à transformer le système économique et financier international de manière à placer les êtres humains et la nature au cœur de ses priorités.

48. Pour réaliser de telles transformations, le multilatéralisme doit intégrer une nouvelle vision axée sur les principes de solidarité, de justice sociale et de complémentarité. Ce n'est qu'ainsi qu'il sera possible



d'instaurer un nouvel ordre économique international. La réforme de l'architecture financière internationale impliquera également une démocratisation des mécanismes décisionnels afin d'assurer une participation accrue des pays en développement.

49. Les distorsions causées par le modèle capitaliste nécessitent des mécanismes novateurs permettant de remédier au problème de la dette extérieure et de dénoncer les pratiques corrompues ou illégales. Le Venezuela convient que l'allègement de la dette ne doit pas avoir un effet négatif sur l'appui aux activités de développement, mais qu'il doit représenter un engagement distinct pris par la communauté internationale, en particulier par les pays développés. Les pays à revenu intermédiaire, qui ont subi les répercussions de la chute des cours internationaux des produits de base, de la propagation de crises financières et d'une forte contraction des liquidités, ont été affaiblis du point de vue de la soutenabilité de la dette.

50. Le Venezuela appuie vigoureusement les négociations du Groupe des 77 et de la Chine qui se poursuivent en vue de la création d'un cadre juridique et réglementaire applicable aux fonds rapaces.

51. Dans un monde globalisé, les pays industrialisés, qui ont contribué à financer la croissance et le développement des pays en développement, ont également pour responsabilité conjointe de trouver des solutions aux problèmes qui affectent l'économie internationale. Les pays développés doivent par conséquent ouvrir leurs marchés aux produits en provenance des pays en développement, en particulier en ce qui concerne les produits de base, qui sont le plus souvent la clef de voûte de l'économie des pays du Sud.

52. Le droit des pays en développement de gérer leurs ressources naturelles doit l'emporter sur les intérêts des grandes sociétés transnationales qui se sont approprié ces ressources et qui, ce faisant, ont plongé les populations dans la pauvreté et le chaos, et ravagé l'environnement.

53. Les mesures et sanctions économiques, financières et commerciales à caractère coercitif et unilatéral qui sont incompatibles avec le droit international et la Charte des Nations Unies font également obstacle au développement.

54. Le financement du développement, tout en étant de plus en plus difficile à assurer, est également de plus en plus nécessaire pour la mise en œuvre des objectifs de développement, et notamment des objectifs de développement durable.

55. En l'absence de politiques et d'institutions mondiales et nationales visant à réduire une vulnérabilité persistante et systématique, les pays ne seront pas en mesure de relever des défis futurs complexes tels que l'expansion du secteur de l'éducation et l'augmentation des transferts de fonds publics aux pauvres. À cette fin, les engagements pris dans le Consensus de Monterrey, la Déclaration de Doha et le Programme d'action d'Addis-Abeba doivent être respectés.

56. Il n'existe aucun critère ou modèle unique qui, en matière de financement du développement, soit applicable à tous les pays. Les approches utilisées doivent être souples afin de pouvoir être adaptées aux besoins et particularités de chaque pays, en fonction des priorités, stratégies et plans de développement nationaux.

57. Les pays donateurs doivent honorer leurs engagements relatifs à l'APD afin d'assurer la permanence, la stabilité et la prévisibilité du financement des activités opérationnelles de développement. En outre, l'APD ne doit pas faire l'objet de critères ou conditions d'évaluation imposés par les pays développés ou les institutions financières multilatérales qui, ce faisant, portent atteinte au droit souverain des peuples de déterminer leurs systèmes politiques, économiques, sociaux ou culturels.

58. **M<sup>me</sup> Loe** (Norvège) dit que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ne peut pas être réalisé en se contentant d'intensifier l'action menée dans le cadre des formes traditionnelles de financement du développement. De nouvelles formes et sources doivent être offertes, pour des montants dépassant de loin ceux que représente l'APD.

59. La mobilisation des ressources internes, stimulée par la croissance économique résultant de l'activité du secteur privé, doit être la clef de voûte du financement du développement. Le Programme d'action d'Addis-Abeba représente un pas de géant, car il place la mobilisation des ressources internes et l'imposition au cœur de l'action en faveur du développement. La lutte contre les flux financiers illicites à grande échelle est un autre élément clef du Programme d'action, qui

commence à produire des résultats très encourageants. En l'espace d'une dizaine d'années à peine, cette question qui, au départ, ne suscitait pas beaucoup d'attention, est devenue un enjeu fondamental du développement. Il est important de maintenir l'élan qui a été pris.

60. Les efforts visant à combler les écarts énormes constatés dans le domaine du financement des infrastructures ont été insuffisants. De nouvelles initiatives multilatérales, au nombre desquelles figure la création de la Banque asiatique d'investissement pour l'infrastructure, méritent par conséquent d'être saluées.

61. La nécessité d'assurer une croissance inclusive est devenue une évidence. Sans l'autonomisation économique des femmes, il ne sera pas possible de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il est encourageant de constater que cette question a été correctement prise en compte dans le Programme d'action d'Addis-Abeba.

62. Étant donné que l'emprunt constitue un instrument important pour le financement du développement, et comme on constate que certains pays manifestent des signes indiquant qu'ils connaissent une nouvelle situation d'endettement, il est important de procéder aux opérations d'emprunt et de prêt en étant conscient des responsabilités qu'elles impliquent.

63. Certains des pays les plus pauvres et les plus vulnérables continuent de dépendre de l'APD. Dans d'autres pays en développement, cette aide peut servir à stimuler la mobilisation des ressources internes et la création d'emplois par l'entremise d'entreprises et d'investissements privés. Toutefois, elle doit jouer plus activement son rôle de catalyseur en exerçant un effet de levier sur la collecte de fonds provenant de nombreuses sources et en favorisant le développement du secteur privé.

64. Enfin, la Norvège réitère son engagement de consacrer au moins 0,7 % de son revenu national brut (RNB) au développement international. En fait, elle a continué d'affecter 1 % de son RNB à l'aide au développement, dont une large part continuera d'être consacrée aux pays les moins avancés.

65. **M<sup>me</sup> Miyano** (Japon) dit que la conclusion selon laquelle l'épargne publique et privée à l'échelle mondiale sera suffisante pour assurer un

développement durable est encourageante. La mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 permettra d'accéder à ces ressources. Le Japon est désireux de favoriser la maintien d'une croissance de qualité par le biais d'investissements dans des infrastructures de qualité, de promouvoir les partenariats avec les pourvoyeurs de moyens de financement et de technologies du secteur privé, et d'encourager le développement des ressources humaines et la protection et l'autonomisation des populations se trouvant dans des situations où elles sont vulnérables.

66. Le Japon attend avec impatience la nomination de 10 représentants d'organisations de la société civile, du secteur privé et de la communauté scientifique pour préparer le forum multipartite et rendre la plateforme en ligne opérationnelle. Les deux programmes ont fourni des orientations équilibrées sur les façons de prendre en compte les problèmes de l'endettement et de la soutenabilité de la dette. Le Japon partage le sentiment d'urgence déjà exprimé au sujet du commerce, et il n'épargnera aucun effort pour assurer le succès de la dixième Conférence ministérielle de l'OMC, qui se tiendra à Nairobi en décembre.

67. La Deuxième Commission doit examiner la question de savoir comment elle peut contribuer à la mise en œuvre efficace et cohérente des programmes susmentionnés, et s'efforcer d'éviter les doubles emplois compte tenu des travaux déjà accomplis par le forum politique de haut niveau sur le développement durable. La première mesure à prendre à cet égard consiste à éviter les doubles emplois entre les points 18 et 19 de l'ordre du jour et les résolutions pertinentes, d'une part, et les conclusions et recommandations convenues au niveau intergouvernemental, d'autre part. Leur mise en œuvre aura lieu dans le cadre de partenariats multipartites mondiaux, étant entendu que les gouvernements montreront la voie à suivre et que le secteur privé et les autres parties prenantes joueront également un rôle utile en tant que partenaires importants. Le système des Nations Unies, le Groupe de la Banque mondiale, l'OMC, l'Organisation de coopération et de développement économiques, le Groupe des Vingt, le Groupe des Huit et les organisations régionales joueront également un rôle essentiel.

68. **M. Mebarki** (Algérie) dit que bien que la réalisation d'un développement durable relève avant

tout de la responsabilité des États Membres, le succès escompté à l'issue des efforts déployés à cette fin à l'échelle mondiale dépendra de la présence d'un cadre global, intégré, inclusif et multilatéral. En outre, dans un monde de plus en plus interdépendant, un système global et intégré tenant compte des impératifs de régulation du commerce et de la finance sera également essentiel.

69. À cet égard, des efforts doivent être entrepris pour faire en sorte que les politiques économiques mondiales soient conçues et mises en œuvre par l'ONU, par l'entremise de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. En outre, la réforme de l'Assemblée générale doit lui permettre de recouvrer son statut d'organe délibérant et souverain le plus universel et le plus démocratique de l'Organisation des Nations Unies.

70. L'Algérie prend note des conclusions contenues dans les rapports du Secrétaire général préconisant une complémentarité et une coopération renforcées entre les organisations responsables des arrangements multilatéraux régionaux et mondiaux, au nombre desquels figurent les institutions de Bretton Woods, en vue d'assurer la stabilité financière et une croissance durable à l'échelle internationale. Ces efforts garantiront que le multilatéralisme contribuera au succès des activités entreprises au service du développement et du bien-être dans le monde.

71. Il est important de s'intéresser aux conséquences à court et à long terme des nouveaux arrangements régionaux pour les flux financiers et les monnaies en général. Dans une certaine mesure, cela dépendra de la question de savoir si la gouvernance et le champ d'action de ces arrangements conserveront leur caractère régional ou s'ils se transformeront plutôt pour se développer davantage au niveau international.

72. Il s'interroge également sur les conditions dans lesquelles ces instruments régionaux vont interagir avec les autres instruments qui constituent le système financier multilatéral, sachant que celui-ci peine à satisfaire les aspirations des pays en développement. Ceux-ci souhaitent qu'il soit réformé de manière à refléter les réalités de l'heure et à devenir plus équitable. Il serait souhaitable que les rapports du Secrétaire général abordent ces questions à l'avenir.

73. Le Fonds monétaire international est un organisme important qu'il faut renforcer et auquel il conviendrait de conférer un nouveau statut qui lui

permette d'être plus représentatif des réalités actuelles. L'impasse dans laquelle il se trouve de nos jours doit par conséquent être résolue pour que l'on puisse procéder à la refondation de cette institution qui doit être inclusive et contribuer à la stabilité financière mondiale.

74. Une architecture financière internationale plus intégrée et plus inclusive, agissant dans l'intérêt commun, est nécessaire. Le nouveau système financier multilatéral doit être axé sur une politique macroéconomique globale tenant compte à la fois des impératifs de la politique monétaire et de la politique de développement de manière intégrée. Les États Membres sont en mesure de travailler ensemble à la mise en place d'une politique générale devant présider aux destinées de l'économie mondiale. Le moment est venu de passer à l'action pour mettre un terme à l'instabilité financière qui caractérise le système actuel et est particulièrement préjudiciable aux populations les plus pauvres et les plus vulnérables.

75. **M. Ciss** (Sénégal) dit que l'un des principaux défis auxquels font face les pays en développement, et en particulier les pays les moins avancés, consiste à assurer leur intégration durable dans le système commercial international. Une réduction des distorsions et des coûts des échanges pourrait permettre de réaliser des gains appréciables. Des réformes profondes doivent par conséquent être effectuées pour lever les obstacles tarifaires et non tarifaires qui freinent les échanges. En particulier, les subventions à l'exportation des produits agricoles doivent être supprimées, un accès plus souple aux marchés doit être assuré, et l'Accord sur la facilitation des échanges doit être mis en œuvre de façon adéquate.

76. Un traitement spécial et différencié doit être une question à examiner en priorité à l'occasion de la dixième Conférence ministérielle de l'OMC afin de rendre les dispositions pertinentes des accords de l'OMC plus efficaces et exécutoires. En outre, cette conférence doit rendre plus contraignante et opérationnelle la dérogation sur les services, apporter une solution permanente aux questions liées à la détention de stocks à des fins de sécurité alimentaire, assurer la transparence en exigeant que soient divulgués le type et la portée des subventions fournies dans le secteur de la pêche, qui devraient être éliminées progressivement, et œuvrer dans le sens d'une conclusion rapide et équilibrée des négociations

du Cycle de Doha qui soit favorable aux pays en développement et aux pays les moins avancés.

77. Le système financier international est devenu plus vulnérable, ce qui s'est traduit par des crises répétées qui ont eu des conséquences économiques et sociales négatives sur l'économie des pays en développement. Le système financier souffre d'un dysfonctionnement profond et doit être réformé.

78. L'inadéquation des structures de gouvernance des institutions de Bretton Woods et la sous-représentation des pays en développement en leur sein, ainsi que l'absence d'organismes multilatéraux de surveillance des marchés financiers, sont des questions qui ont été mentionnées à plusieurs reprises. Compte tenu des déséquilibres qui persistent dans le monde, un système financier plus solide, plus stable et plus équilibré est devenu indispensable. Il faut procéder à l'élargissement des cadres de concertation et de décision aux pays en développement, notamment en modifiant les modalités d'accès aux conseils d'administration de ces institutions.

79. On ne réussira à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 de manière satisfaisante qu'en instaurant un système économique international qui soit favorable aux pays en développement, et en particulier aux pays les moins avancés. La réforme de la gouvernance économique et financière mondiale doit permettre l'assouplissement des conditions d'accès au crédit et la simplification des procédures de financement des projets.

80. Enfin, la dette extérieure doit être annulée ou réduite, et un soutien accru doit être fourni pour faire face aux problèmes que constituent les transferts illicites de fonds, l'évasion fiscale et d'autres pratiques frauduleuses qui affectent les économies nationales. Les financements publics et privés doivent être mobilisés de manière plus intense afin de renforcer la coopération internationale en matière fiscale et d'explorer les possibilités offertes par la finance inclusive ainsi que par les mécanismes de financement innovants tels que les partenariats public-privé et les fonds souverains.

81. **M<sup>me</sup> Yaima de Armas** (Cuba) dit que face à l'une des pires crises économiques et financières survenues dans l'histoire de l'humanité, encore aggravée par les crises environnementales et énergétiques, le système commercial international est confronté à des problèmes qui ne peuvent plus être résolus dans le cadre de

l'ordre économique international actuel. Compte tenu du caractère dysfonctionnel qu'il présente, le système commercial multilatéral n'est guère plus qu'un outil au service des secteurs les plus puissants des pays développés, grâce auquel les puissants peuvent perpétuer les inégalités qui leur permettent de continuer d'exercer leur contrôle sur la planète.

82. Le système financier international s'est avéré incapable de garantir le développement des pays les plus défavorisés. Il s'est également révélé incapable d'assurer que les pays développés s'acquittent de leurs responsabilités historiques à l'égard des pays en développement. Les institutions de ce système continuent de renforcer les inégalités structurelles qui avantagent les pays les plus riches et que seul un nouveau système financier international peut éliminer.

83. Dans le même temps, le renforcement des engagements stratégiques en matière de propriété intellectuelle et de transfert de technologies a rendu plus strictes les normes déjà en vigueur, ce qui a eu pour effet de créer de nouvelles barrières non tarifaires au commerce. Cela entrave l'accès aux marchés pour les nouveaux exportateurs, de même que l'accès aux technologies à des conditions raisonnables. Le relèvement lent et difficile du système financier international est une autre indication de sa fragilité et de son incapacité à fonctionner de façon coordonnée.

84. L'impasse dans laquelle se trouve le Cycle de Doha n'est pas de bon augure pour les pays du Sud. Réitérant son soutien à un système commercial équitable, inclusif, non discriminatoire et transparent qui prenne en compte les intérêts des plus pauvres, Cuba s'oppose aux tentatives d'imposer des délais artificiels pour la conclusion du Cycle de Doha.

85. Les objectifs de développement ne doivent pas être sacrifiés, pas plus que la mise en place d'options de négociation ayant une incidence sur le multilatéralisme ne doit être permise. Des négociations transparentes et inclusives doivent l'emporter sur les intentions d'un groupe de pays développés d'imposer leurs décisions aux autres membres de l'OMC. Il est essentiel que l'on respecte le processus de l'engagement unique afin de disposer d'une marge d'action suffisante pour préserver les intérêts nationaux et les priorités des pays en développement, et de faire respecter, pleinement et efficacement, le principe d'un traitement spécial et différencié en leur faveur. Les mesures à prendre à cet effet doivent

notamment viser les pays les plus marginalisés et les plus vulnérables, dont les caractéristiques et limitations sont pour eux une source de difficulté lorsqu'ils souhaitent participer aux échanges commerciaux mondiaux.

86. La dette extérieure jette une ombre sur le monde en développement. Il s'agit là d'un des principaux obstacles au développement, et un facteur qui entraîne une ponction sur les ressources et l'économie des pays en développement. Suite à l'approbation récente des principes de base sur la restructuration de la dette, on peut espérer que la portée des actions menées par les fonds rapaces sera limitée, et que les négociations entre les États en proie à des difficultés financières et leurs créanciers seront facilitées.

87. Cuba réitère son appui à tous les pays en développement qui s'efforcent de restructurer leur dette souveraine. L'Organisation des Nations Unies et les institutions financières internationales doivent jouer un rôle plus actif et plus cohérent en soutenant le droit des pays du Sud au développement, et en appuyant les réformes des mécanismes financiers actuels.

88. Dans ce contexte, les pays en développement doivent adopter des accords visant à protéger leurs marchés financiers et leur économie contre les mouvements des capitaux spéculatifs. Une intégration régionale accrue aidera également les pays en développement à apporter les changements nécessaires à l'architecture financière internationale.

89. Les mesures économiques unilatérales, telles que celles qui continuent d'être appliquées à l'encontre de Cuba par le Gouvernement des États-Unis dans le cadre de son blocus économique, commercial et financier anachronique, doivent être éliminées sans plus attendre. Ces mesures sont contraires à la Charte des Nations Unies, au droit international, ainsi qu'à l'esprit et à la lettre des accords de l'OMC, et elles doivent être condamnées et rejetées dans tous les cas où elles sont appliquées.

90. Les problèmes actuels ne peuvent être résolus par des clubs exclusifs de pays qui ne sont pas représentatifs, sont dépourvus de légitimité et n'ont reçu aucun mandat pour prendre des décisions au nom des autres. Avec la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba, chacun peut prendre les décisions qui permettront aux générations futures d'hériter d'un monde meilleur, exempt de

dettes, fondé sur le développement durable et s'appuyant sur un système commercial multilatéral qui soit juste, inclusif et transparent.

91. **M. Konate** (Burkina Faso) dit que le commerce international est un puissant moteur de changement et qu'il peut aider à surmonter les contraintes allant de pair avec l'exigüité des marchés nationaux, tout en permettant aux pays d'avoir accès à des marchés extérieurs plus vastes, ainsi qu'aux compétences, aux technologies et aux capitaux dont ils ont besoin, ce qui, par voie de conséquence, leur donne la possibilité d'utiliser plus efficacement leurs ressources productives pour induire des transformations structurelles. Le commerce international a le potentiel de soutenir un large éventail d'objectifs de développement, au nombre desquels l'élimination de la pauvreté, l'égalité des sexes et la viabilité environnementale, en favorisant la croissance économique, en créant des emplois et en relevant les niveaux de vie.

92. Les objectifs de développement durable reconnaissent la contribution du commerce à de nombreux égards, et l'objectif 17 rend cette reconnaissance explicite. C'est pour cette raison qu'un système commercial multilatéral, universel, fondé sur des règles, ouvert, non discriminatoire et équitable est nécessaire.

93. Le financement demeure la pierre angulaire de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La réalisation de cet ambitieux programme entraînera une ponction sur les budgets nationaux et mettra à rude épreuve la capacité du secteur public. Un soutien international accru est par conséquent nécessaire sous la forme d'un accès à des ressources financières assorti ou non de conditions préférentielles. Tout en se félicitant que l'Union européenne se soit engagée à consacrer 0,7 % de son produit national brut à l'aide, une proportion de 0,2 % devant être versée aux pays les moins avancés d'ici à 2030, l'orateur souligne que les donateurs doivent simplifier les procédures complexes qu'ils utilisent, car elles ont pour effet d'entraver l'accès à cette aide.

94. La coopération Sud-Sud s'est, au cours des dernières années, révélée efficace pour favoriser le développement, et a représenté 20 milliards de dollars en 2013. La création récente de nouvelles banques de développement et de la Banque asiatique d'investissement, qui prévoit dans un premier temps de



mobiliser 100 milliards de dollars, pourra également faciliter les choses.

95. En dépit de l'amélioration globale de la situation en ce qui concerne la dette extérieure au cours des dernières années, ses niveaux continuent d'être élevés dans certains pays, qu'ils soient en développement ou développés. Le Burkina Faso se félicite par conséquent de l'adoption de la résolution 68/304 de l'Assemblée générale visant à établir un cadre juridique multilatéral applicable aux opérations de restructuration de la dette souveraine. Bien que le Burkina Faso n'ait pas été frappé par une crise de sa dette souveraine, il estime que des réflexions plus poussées devraient être menées sur cette question. L'endettement et les crises que ce dernier génère ont souvent des effets négatifs sur le bien-être et la croissance économique, en particulier dans les pays en développement.

96. **M. Gad** (Égypte) dit que les moyens mis en place pour atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba doivent être à la hauteur de la tâche à accomplir. Cela signifie qu'il faut éliminer les déficits de financement et inverser la tendance au déclin de l'APD. Si l'on veut que le système commercial mondial atteigne son plein potentiel en tant que moteur du développement, des progrès devront être réalisés à la dixième Conférence ministérielle de l'OMC qui aura lieu bientôt, en particulier en ce qui concerne le traitement spécial et différentiel des pays en développement, ainsi que les pratiques qui faussent les échanges.

97. Sa délégation attache une importance particulière à la sécurité alimentaire. L'Afrique comprend un grand nombre de pays importateurs nets de denrées alimentaires qui ont besoin non seulement d'une protection contre l'instabilité des cours, mais aussi d'investissements internationaux accrus dans l'agriculture et le développement rural. Un plan d'action devrait également être élaboré pour aider les pays à revenu intermédiaire à cet égard.

98. En conclusion, il se félicite de l'accord auquel on a abouti en ce qui concerne une version révisée et mise à jour des Principes directeurs pour la protection du consommateur à l'occasion de la septième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives.

99. **M<sup>me</sup> Naeem** (Maldives) dit que les Maldives font face à nombreux défis, au nombre desquels la nécessité de stimuler et de diversifier leur croissance économique, la lutte contre les changements climatiques, et les mesures à prendre pour remédier au chômage, aux inégalités et à la dégradation de l'environnement.

100. Les Maldives sont un exemple classique du paradoxe de l'État insulaire. Elles ont quitté la catégorie des pays les moins avancés en 2011, mais ont continué de faire face aux mêmes défis systémiques que ceux qu'elles ont toujours connus en tant que petit État insulaire, au nombre desquels un accès limité aux marchés, la dispersion des populations dans des zones à superficie limitée, et une dépendance excessive par rapport à des secteurs économiques échappant au contrôle qu'elles peuvent exercer par leurs propres moyens. Après leur sortie de cette catégorie, ces défis sont devenus plus aigus étant donné qu'elles n'ont plus pu bénéficier d'un traitement préférentiel. En dépit de la forte expansion de l'activité touristique, elles ont dû faire face à de graves lacunes pour maintenir leur croissance économique et pouvoir proposer à une population dispersée une nouvelle répartition des avantages découlant de cette croissance.

101. Plus de 25 % de la population totale vit dans la capitale, Malé, qui est située sur une île dont la superficie totale est d'environ 2,5 kilomètres carrés. Sur les autres îles peuplées, au nombre de 196, 71 % comptent moins de 1 000 habitants, ce qui pose des difficultés lorsqu'il s'agit de fournir des services de base. Les programmes de regroupement de la population entrepris n'ont eu qu'un succès limité, et le gouvernement doit continuer d'investir dans des infrastructures essentielles difficiles à financer et dans les services de base nécessaires pour maintenir les niveaux de développement élevés atteints.

102. Bien qu'étant en principe un pays à revenu intermédiaire, les Maldives ont besoin d'un traitement spécial leur permettant de bénéficier d'un financement à des conditions de faveur, en particulier dans le contexte du financement du développement et du commerce international.

103. Les Maldives doivent également supporter un lourd fardeau de la dette. Dépourvues de ressources internes suffisantes pour se doter des infrastructures matérielles de base nécessaires pour assurer leur croissance économique, elles doivent emprunter des

fonds à des taux élevés sur les marchés internationaux des capitaux d'emprunt, ce qui affecte leur aptitude à emprunter, compte tenu des taux de risque élevés indiqués dans les notations dont elles font l'objet. Cela crée un cercle vicieux qui a des effets considérables sur les perspectives de croissance et de développement.

104. Les changements climatiques posent également des défis existentiels, économiques et structurels. Tous les progrès accomplis et tous les succès obtenus peuvent être réduits à néant par une seule catastrophe. Le tsunami de 2004 a annihilé 60 % du PIB. Plus récemment, un incendie survenu dans la capitale a détruit la seule installation de dessalement qui y était implantée, ce qui a privé d'eau potable, pendant 10 jours, les 150 000 personnes qui y résident.

105. L'appui fourni par les partenaires régionaux pendant la période au cours de laquelle la crise déclenchée par le manque d'eau a sévi a clairement fait ressortir l'importance des partenariats mondiaux. Toutefois, l'APD continue également de jouer un rôle important pour les Maldives.

106. Les défis auxquels font face les petits États insulaires en développement trouvent souvent leur origine dans la gestion inéquitable du patrimoine mondial. Le Programme d'action d'Addis-Abeba et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 indiquent les processus précis à suivre pour procéder à des opérations de financement et investir dans les petits États insulaires en développement, ainsi que pour partager avec eux le fardeau que constituent les problèmes qu'ils n'ont pas causés, mais dont ils souffrent.

107. **M. Narang** (Inde) dit que le financement du développement est une expression qu'il faudrait peut-être interpréter dans le sens inverse, c'est-à-dire en considérant que c'est le développement qui est au service du financement étant donné qu'il constitue le meilleur moyen de générer des fonds. La Deuxième Commission ferait bien de concentrer sans relâche son attention sur les aspects systémiques et sur les moyens de créer des conditions propices au développement, afin de permettre aux pays en développement de se procurer les ressources nécessaires. Il s'agirait, pour ce faire, d'examiner le système financier international, le commerce international des produits de base, la dette extérieure et le financement du développement en adoptant un point de vue strictement axé sur le développement, ce qui aurait pour effet d'intensifier,

de reformuler ou de renforcer la réponse normative à privilégier pour obtenir un gain maximum en termes de développement.

108. Les débats qui ont eu lieu à Addis-Abeba ont été francs et ouverts, à un point tel qu'il pourrait être difficile d'établir un dialogue d'une qualité comparable dans le cadre des activités quotidiennes de l'ONU. Toutefois, le Programme d'action d'Addis-Abeba reflète le refus persistant des pays développés de prendre au sérieux la question du financement du développement.

109. La vive réaction observée à la suite de la distribution du document final a incité certains à se demander si le Secrétariat n'y avait pas ajouté quelque chose, car ce texte n'avait pas été aussi intéressant lorsqu'il avait été rendu public pour la première fois à Addis-Abeba. Il est toutefois pertinent et concret, et on peut y lire plusieurs passages indiquant que des progrès tangibles ont été réalisés. Cependant, s'il doit laisser une empreinte dans les mémoires, ce sera autant en raison des mesures qui y sont énoncées que de celles qui en sont absentes. La partie relative aux engagements en matière d'aide, qui a suscité une forte déception, ne reflète que l'échec le plus visible à déplorer.

110. Un point plus important est la question de la fiscalité mondiale, une occasion historique qui a été ratée. L'évasion fiscale continue d'entraîner, pour les pays en développement, des pertes financières supérieures aux montants qu'ils reçoivent sous forme d'aide, mais la conférence n'a pas été capable de profiter de l'élan qui se dessinait en faveur d'une démocratisation du débat sur la fixation de normes applicables à l'échelle mondiale dans le domaine de la fiscalité. Bien qu'un accord ait pu être obtenu sur un renforcement, encore que symbolique, du Comité d'experts sur la coopération internationale en matière fiscale, la conférence n'a fait, en fin de compte, qu'officialiser le statu quo, ce qui, à toutes fins pratiques, a réduit au silence un grand nombre de pays. En agissant de la sorte, elle a affaibli le multilatéralisme et a porté atteinte au principe de l'universalité. Cet important principe a été décrié comme ne constituant que de belles paroles sans grand intérêt réel, et a été considéré par ses propres partisans comme susceptible d'affaiblir les privilèges exclusifs et bien établis dont ils jouissent par rapport aux autres, renforçant ainsi une mentalité tendant à perpétuer un jeu à somme nulle dans le traitement d'une question

d'intérêt commun et offrant des services de consolidation des capacités en réponse aux demandes de ceux qui souhaitaient avoir une voix égale à la table de négociation.

111. La modeste réforme du Comité d'experts doit être accomplie tant dans la lettre que dans l'esprit, de manière à conférer à cet organe des prérogatives et une légitimité réelles en tant qu'instance intergouvernementale reflétant les vues de tous les États Membres, en toute égalité. Il faut procéder avec les États Membres à des consultations réelles et concrètes sur la nomination des membres du Comité et la fourniture de ressources accrues.

112. **M. Dehghani** (République islamique d'Iran) dit que le commerce est un outil essentiel pour la réalisation d'une croissance durable à long terme. Pour tirer pleinement parti du potentiel qu'il présente, il importe de veiller au maintien d'un système commercial multilatéral universel, fondé sur des règles, ouvert, non discriminatoire, dépolitisé et équitable qui soit capable de contribuer à la croissance et au développement durable, en particulier pour les pays en développement.

113. Le commerce a un rôle essentiel à jouer dans l'élimination de la pauvreté d'ici à 2030 et dans l'exécution de réorientations porteuses de changement dans les économies, les sociétés, les écosystèmes et l'environnement. Il constitue une très importante source de financement du développement et crée d'énormes possibilités d'emploi productif, de diversification et de perfectionnement des technologies. Les services sont le pilier de l'économie et jouent un rôle central dans la promotion de la santé, de l'éducation, du développement des infrastructures et de l'accès aux prestations dans le domaine de l'énergie, aux finances et à l'écosystème numérique. Compte tenu du fait qu'un grand nombre de pauvres vivent dans les zones rurales, le commerce des produits agricoles contribue à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire.

114. En tant que pays en voie d'adhésion à l'OMC, l'Iran reconnaît l'importance du système commercial multilatéral et considère que l'adhésion à cette organisation est un moyen de favoriser le développement. L'adhésion des pays en développement doit être fondée sur des règles claires et sur des critères objectifs bien établis. Le processus d'adhésion doit être accéléré et mis en œuvre sans être entravé par des

obstacles politiques. Les pays accédants ne doivent pas être priés de prendre des engagements incompatibles avec leur niveau de développement et impliquant des obligations plus contraignantes que les règles actuelles de l'OMC.

115. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 exhorte les États à s'abstenir de promulguer et d'appliquer toute mesure économique, financière ou commerciale unilatérale qui soit contraire au droit international et à la Charte des Nations Unies, au point de faire obstacle à la pleine réalisation du développement économique et social, en particulier dans les pays en développement. De telles mesures portent atteinte au droit d'un État souverain à la paix, au développement et à la sécurité, violent le principe de la coexistence pacifique entre États souverains, et constituent une menace persistante à la stabilité des pays qui en sont l'objet. Elles empiètent également sur le droit des peuples à la liberté du commerce et de la navigation, et sur les règles du système commercial multilatéral.

116. **M. Dahab** (Soudan) dit que la réalisation des objectifs de développement durable exigera que l'on surmonte les défis auxquels font face les pays en développement dans les domaines des technologies de l'information et des communications, des infrastructures et du financement, et du commerce international. Au nombre des lacunes présentées par le système financier mondial, il convient de mentionner le manque de représentation des pays en développement. Il faudrait que soit instauré un système de commerce multilatéral plus équitable, conçu pour éliminer les obstacles qui s'opposent à l'adhésion des pays en développement à l'OMC.

117. Un obstacle majeur au développement de nombreux pays est l'endettement extérieur, qui monopolise des ressources qui devraient être investies dans le développement. Son pays doit supporter un fardeau de la dette tel qu'il a pour effet de réduire les taux de croissance, de prolonger les conflits internes et de limiter l'accès à l'APD. Le Soudan continue de se voir refuser l'aide à laquelle il devrait avoir droit au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), entre autres, en raison des sanctions économiques unilatérales qui lui sont imposées par certains États. Ces sanctions l'empêchent également d'importer des semences et des matériels agricoles améliorés, et d'exporter ses produits. Sa délégation attend avec intérêt l'avènement d'un ordre économique

international plus équitable à la suite de l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba.

118. **M. Jawhara** (République arabe syrienne) dit que le commerce est, dans un nombre croissant de cas, reconnu en tant que moteur du développement. Il n'en est que plus nécessaire de mettre un terme à la politisation du processus d'adhésion à l'OMC et aux restrictions à l'accès des produits agricoles des pays en développement au marché mondial. Dans sa réponse au rapport du Secrétaire général sur les mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement (A/70/152), ainsi que dans une lettre adressée récemment au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité (A/69/930-S/2015/414), son gouvernement a décrit en détail les effets négatifs des décisions des États-Unis d'Amérique et de l'Union européenne de prolonger l'application de mesures économiques unilatérales contre la République arabe syrienne jusqu'à la fin de 2016. Ces mesures ciblent des secteurs essentiels de l'économie tels que le secteur bancaire, la santé, l'énergie et le commerce à un moment où la République arabe syrienne s'efforce de répondre aux besoins humanitaires des victimes du terrorisme.

119. Il est grotesque que des organismes des Nations Unies, tels que la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, qualifient de « non intentionnels » les préjudices causés par de telles mesures. Les résolutions de l'Organisation des Nations Unies ont catégoriquement interdit l'imposition de toute mesure économique, financière ou commerciale unilatérale contre des pays en développement. Le fait de donner des noms différents à des mesures unilatérales de ce genre, en disant par exemple qu'il s'agit de « sanctions intelligentes », expression utilisée par ceux qui se parent du nom frauduleux de Groupe des Amis du peuple syrien, ne réduit en rien la gravité d'actes qui constituent des violations. Pour surveiller les effets de ces mesures, il faut adopter une approche professionnelle tenant compte des incidences directes et indirectes qu'elles ont sur tous les secteurs économiques et sociaux, tout en veillant à s'abstenir de politiser la situation. À un moment où le monde commence une nouvelle phase de son histoire suite à l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, la communauté internationale doit accorder la priorité à l'élimination des mesures

économiques unilatérales contre les États en développement.

120. **M<sup>me</sup> Meza-Cuadra** (Pérou) dit que, comme le Pérou a procédé à une transformation ambitieuse en l'espace d'une seule génération, sa population sait que des changements considérables sont possibles. Ceux qui s'y sont déroulés se sont fondés sur une gestion macroéconomique rationnelle et le respect de l'état de droit. L'économie a été renforcée par les investissements privés et l'ouverture au commerce international, ce qui a permis d'enregistrer une croissance soutenue d'environ 6 % par an depuis le début des années 2000.

121. Le Pérou a par conséquent été capable d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. En 2000, plus de la moitié des Péruviens étaient pauvres. À l'heure actuelle, moins de la moitié le sont encore. Toutefois, le peuple péruvien sait qu'il y a des limites au potentiel qui est le sien, souvent en raison de problèmes structurels et systémiques. La croissance économique ne suffit pas, à elle seule, pour assurer un développement durable. C'est pour cette raison que le Gouvernement péruvien a adopté une stratégie nationale de développement fondée sur l'inclusion sociale et sur le principe que l'inclusion mène à la croissance. Les citoyens sont les principaux acteurs du développement, en raison de l'esprit d'entreprise qui les anime. Des possibilités égales sont essentielles, et c'est pour ce motif que le gouvernement favorise l'inclusion financière et la numérisation des méthodes de paiement, domaine dans lequel les partenariats public-privé peuvent jouer un rôle de premier plan. La délégation péruvienne s'efforce de faire adopter une résolution sur ce thème important pour que le système des Nations Unies se charge non seulement du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre des buts et engagements, mais aussi pour qu'il assure la cohérence des diverses initiatives entreprises dans le cadre d'un partenariat mondial renouvelé au service du développement durable.

122. Au Pérou, de graves difficultés doivent être surmontées pour réussir à éliminer la pauvreté et assurer un développement durable. Bien qu'il fasse partie de la catégorie des pays à revenu intermédiaire, il y existe des inégalités et des contraintes structurelles qui entravent sa capacité d'investir et de redistribuer les ressources. Il est également particulièrement vulnérable à un ralentissement de la croissance économique mondiale et aux fluctuations des cours des

produits de base qu'il exporte, ainsi qu'aux effets des changements climatiques en raison de la très grande diversité biologique qui y est présente.

123. Plus de 70 % des pauvres de la planète vivent dans des pays à revenu intermédiaire. Ils subissent les effets défavorables de l'utilisation de critères de revenu moyen pour évaluer la répartition de l'APD et déterminer les préférences douanières. Ce système est incompatible avec le principe selon lequel personne ne doit être laissé pour compte. La Deuxième Commission doit donner suite sans tarder aux engagements pris à Addis-Abeba, en particulier lorsqu'il s'agit de mesurer la pauvreté multidimensionnelle, conformément à l'objectif 1 de développement durable.

124. Un partenariat mondial renouvelé pour le développement durable est nécessaire pour promouvoir l'accroissement de la coopération technique et l'amélioration de l'accès aux technologies, ainsi qu'un environnement international propice au développement durable. Le Pérou met l'accent sur l'intégration des technologies et sur les efforts de recherche-développement. Les regroupements d'entreprises innovantes et les filières productives établies au niveau régional permettront d'intégrer les petites et moyennes entreprises aux chaînes de valeur régionales et mondiales. Dans ce contexte, le Pérou se félicite de la création du mécanisme de facilitation technologique.

125. **M. Buchwald** (Vanuatu) dit que, pour les petits États insulaires dont l'aptitude à profiter des économies d'échelle est limitée, le commerce donne accès à des marchés plus vastes. Les petits États insulaires disposent de produits et de services de valeur élevée qui peuvent être concurrentiels sur le marché mondial, ainsi que l'eau embouteillée à Fidji et la viande de bœuf produite à Vanuatu l'ont récemment démontré. Toutefois, les obstacles non tarifaires demeurent un défi majeur. Des efforts et une coopération sont nécessaires pour surmonter les divergences réglementaires et d'autres mesures non tarifaires, afin de faciliter les échanges en simplifiant les législations nationale et internationale.

126. La mise en œuvre de mesures visant à faciliter le commerce international est sans aucun doute une condition sine qua non à remplir pour surmonter les obstacles qui limitent la capacité des petits États insulaires d'exploiter au maximum les économies d'échelle. Le Vanuatu se félicite par conséquent de l'Accord sur la facilitation des échanges, qui constitue

un pas dans la bonne direction. Les institutions régionales du Pacifique se sont employées à abaisser le coût des échanges, et des progrès tangibles ont été accomplis à cet égard. Le Cycle de Doha pour le développement doit accorder une attention particulière à la situation spéciale des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement.

127. La capacité productive des pays en développement, et plus particulièrement des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés, doit également être prise en compte et améliorée. La création et l'entretien d'infrastructures essentielles telles que les ports, les routes, les centrales électriques et les installations d'exploitation des technologies de l'information et des communications, continuent d'entraîner des frais élevés. Toutefois, les infrastructures de ce type sont essentielles aux petits États insulaires en développement et aux pays les moins avancés, car elles réduisent le coût des échanges et augmentent les capacités et l'aptitude à participer efficacement au système commercial multilatéral. À cet égard, le Vanuatu a invité tous les partenaires issus de pays développés et de pays en développement à renforcer les partenariats existants et à en élaborer de nouveaux, en veillant à les doter des moyens requis pour leur permettre d'aider les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés à élargir la portée de leurs capacités commerciales et à réduire les obstacles structurels qui entravent les échanges.

128. Le Vanuatu se félicite de la création du Mécanisme pour l'Accord sur la facilitation des échanges, initiative prometteuse destinée à appuyer la mise en œuvre des accords commerciaux. Le soutien accordé aux échanges est très important, et les initiatives élaborées par cet organisme doivent être mises en œuvre.

129. Le secteur des services des petits États insulaires en développement s'est accru rapidement au cours des dernières années. Toutefois, cette croissance est instable et ne profite qu'à une petite partie de la population; dans certains cas, ce secteur représente 70 % de l'économie, alors que 30 % seulement de la population y travaille. La grande majorité des habitants travaille toujours dans le secteur agricole, en général sans dépasser le niveau de subsistance. Les infrastructures nécessaires pour faciliter le commerce des services sont en place, mais il est également essentiel de multiplier les liens entre le secteur des services et celui de l'agriculture, ce qui offrirait un



grand potentiel pour le développement durable. Il est également indispensable de permettre aux économies des pays en développement d'effectuer la transition nécessaire pour ne plus dépendre des matières premières et se reconvertir dans la fourniture de produits à valeur ajoutée présentant un avantage concurrentiel, afin de maximiser les gains économiques.

130. **M<sup>me</sup> Yeshmagambetova** (Kazakhstan) dit que la crise économique mondiale a clairement montré la nécessité de disposer de mécanismes efficaces pour maintenir l'équilibre entre les trois piliers du développement durable. Dans cette optique, le Gouvernement kazakh met en œuvre des réformes institutionnelles visant à assurer la prestation des services publics, l'industrialisation et la diversification, le développement national dans la perspective d'un avenir commun, et la création d'un État transparent, libéral et responsable fondé sur la primauté du droit.

131. Les États membres de l'OMC ont adopté formellement les modalités d'accession du Kazakhstan lors de la réunion du Conseil général en juillet 2015. Il devra ratifier l'acceptation ainsi signifiée avant la fin de l'année afin de devenir officiellement membre de l'OMC, ce qui portera à son terme un processus entamé en 1996, lorsqu'il a présenté sa demande d'adhésion à cette organisation. L'adhésion est l'aboutissement de nombreuses mesures pratiques, au nombre desquelles les réformes économiques et juridiques qui ont été entreprises pour préparer le pays à profiter au maximum de l'arrangement commercial multilatéral mondial que représente l'OMC. L'adhésion aura des effets économiques, systémiques et humains considérables, avec des avantages tels que la création d'emplois et une augmentation des revenus. En tant que nouveau membre de cette organisation, le Kazakhstan continuera de mettre en œuvre un certain nombre de réformes difficiles mais nécessaires grâce auxquelles il tirera le meilleur parti possible des avantages offerts aux membres et sera en mesure de coopérer sans entrave avec les autres pays membres.

132. Bien que l'isolement géographique par rapport aux marchés mondiaux et aux moyens permettant de disposer d'un accès sans entrave au commerce international constitue un grand obstacle au développement, l'intégration économique et la coopération avec des partenaires internationaux peuvent changer la situation. Toutefois, le ralentissement de l'économie mondiale et les

difficultés financières affectant un certain nombre de marchés ont fait peser d'énormes pressions à la baisse sur les cours des ressources énergétiques et des matières premières. Le problème a encore été aggravé par la persistance des sanctions appliquées au coup pour coup et des tensions entre les principaux acteurs présents sur la scène internationale et les principaux partenaires commerciaux du Kazakhstan. Néanmoins, ce dernier ne cède pas au découragement et continue d'adapter ses stratégies aux conditions existantes sans perdre ses aspirations de vue.

133. En ce qui concerne les engagements pris au titre de l'APD dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, le Kazakhstan met la dernière main à la création d'une agence nationale qui sera chargée de s'occuper des questions relatives à ce type d'aide. Il est le seul pays contributeur net d'Asie centrale, et fournit une aide humanitaire à la fois au niveau bilatéral et par des voies multilatérales.

134. Le Kazakhstan a pris des mesures concrètes en ce qui concerne la reconstruction de l'Afghanistan en affectant un montant de 2,38 millions de dollars à la construction d'infrastructures sociales dans ce pays et en lui fournissant une aide alimentaire humanitaire d'une valeur de 17 millions de dollars; il a également consacré 50 millions de dollars à la formation d'un millier d'étudiants afghans dans les universités du Kazakhstan.

135. En tant que plus grand pays enclavé, le Kazakhstan s'intéresse à l'amélioration des infrastructures et à l'augmentation des capacités destinées à permettre le transit des marchandises vers les marchés internationaux par tous les pays géographiquement vulnérables. La voie ferrée destinée à relier le Kazakhstan, le Turkménistan et la République islamique d'Iran jusqu'au Golfe persique, mise en chantier en 2014, permettra de transporter jusqu'à 10 millions de tonnes de fret par an. Une autre liaison ferroviaire traversant l'Ouzbékistan, le Turkménistan, la République islamique d'Iran, Oman et le Qatar a également permis d'augmenter considérablement la capacité de transit international dans la région.

136. Le Gouvernement kazakh a créé à Astana un centre financier international qui utilisera les installations de l'EXPO 2017, sera doté d'une administration indépendante et exercera ses activités en appliquant les principes du droit britannique, en

utilisant l'anglais comme langue principale. Après l'EXPO 2017, le Gouvernement se propose de créer un centre international à Astana, sous les auspices de l'ONU, en vue de la mise au point de technologies vertes et de l'élaboration de projets d'investissement. Ce centre facilitera la mise au point de technologies et leur transfert aux pays en développement.

137. À l'occasion du sommet qui a eu lieu récemment, la Kazakhstan a lancé une initiative en faveur de l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, en proposant que tous les États Membres versent 1 % de leurs dépenses militaires à un fonds spécial pour la réalisation des objectifs de développement durable.

138. Au cours des 10 dernières années, le Kazakhstan a attiré plus de 200 milliards de dollars en investissements étrangers directs (IED), ce qui donne une idée du potentiel du pays en matière d'investissement.

139. **M. Benmellouk** (Maroc) dit que le financement représente le plus grand défi à surmonter pour assurer la réalisation des objectifs de développement durable. Il est nécessaire d'aboutir à un consensus sur cette question. La communauté internationale doit s'employer à faire respecter les engagements énoncés dans le Programme d'action d'Addis-Abeba en vue d'assurer un financement adéquat du développement durable. Les donateurs doivent par conséquent respecter leurs engagements en matière d'APD, d'allègement de la dette, d'accès aux marchés et de transfert de technologies. Par-dessus tout, ils doivent mettre en œuvre des politiques monétaires, financières et commerciales favorables au développement.

140. Des mesures de financement novatrices, qui ont maintes fois fait la preuve de leur efficacité, sont essentielles pour assurer le succès du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il faut qu'elles soient utilisées plus largement, notamment par les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, et que leur usage soit étendu au secteur privé et aux organisations philanthropiques. Les ressources intérieures doivent être mobilisées par la réforme fiscale, l'amélioration de la gouvernance, la promotion de l'état de droit, les mesures de lutte contre la corruption et les politiques visant à lutter contre les flux financiers illicites, en veillant à ce qu'elles soient associées à des politiques de développement appropriées.

141. Un environnement propice aux investissements doit également être créé. La communauté des donateurs doit par conséquent appuyer la mise en œuvre des conditions requises pour encourager l'esprit d'entreprise et attirer les capitaux privés.

142. La coopération Sud-Sud et triangulaire présente un potentiel considérable pour la croissance et l'emploi. Le système des Nations Unies doit fournir un soutien approprié pour promouvoir cette coopération, et notamment pour appuyer les efforts déployés dans ce sens par les pays en développement.

143. Plus que jamais, les pays à revenu intermédiaire ont besoin de bénéficier d'une coopération ciblée adaptée à leurs besoins de financement particuliers et tenant compte de l'ambition qui les anime lorsqu'ils affirment leur intention de stimuler la croissance et le développement économiques au niveau régional. En conséquence, la coopération avec les pays à revenu intermédiaire doit faire l'objet d'un ajustement afin de leur permettre de bénéficier d'un soutien ciblé et d'intensifier leur participation aux mécanismes de gouvernance mondiaux.

144. Compte tenu des ressources et des atouts qu'elle possède, l'Afrique doit être au cœur de la coopération internationale pour le développement. Pourtant, elle accuse un retard énorme en termes de développement humain. À cet égard, la délégation marocaine réitère son appel en faveur de l'élaboration d'un plan d'appui pour la transformation économique de l'Afrique, doté de moyens de financement stables et prévisibles et de mécanismes d'évaluation de sa mise en œuvre. Un tel plan devrait avoir pour objectif de contribuer à l'émergence de l'Afrique en tant que pôle mondial de croissance, capable de générer son propre financement et de réduire sa dépendance vis-à-vis de l'extérieur.

145. **M<sup>me</sup> Derderian** (États-Unis d'Amérique) dit que, en tant que principal fournisseur bilatéral d'aide au développement, les États-Unis demeurent déterminés à appuyer les pays partenaires en accordant une aide efficace et transparente ciblant les plus vulnérables, et signale qu'ils ont consacré un tiers de leur APD aux pays les moins avancés et à l'Afrique subsaharienne. En ce qui concerne les moyens de financement destinés aux pays en développement, les ressources privées représentent actuellement une part nettement plus importante que l'APD. Cela n'est cependant pas parce que celle-ci a diminué. En fait, elle se situe à des niveaux historiquement élevés. Cette situation reflète

plutôt le succès obtenu dans la mobilisation des ressources consacrées au développement économique. Des montants plus importants proviennent des pays connaissant une croissance économique, et des sommes plus élevées que par le passé sont transférées de part et d'autre des frontières grâce aux échanges commerciaux et aux investissements. S'il est vrai que l'APD continue d'être une ressource importante pour ceux qui sont les moins aptes à accéder aux marchés internationaux des capitaux, le Programme d'action d'Addis-Abeba a reconnu à juste titre que cette forme d'aide est appelée, dans un nombre croissant de cas, à servir de catalyseur pour libérer les ressources du secteur privé. Les flux mixtes, tels que ceux associés aux garanties contre les risques et aux partenariats public-privé, sont de bons exemples de résultats obtenus dans ce domaine. L'APD peut également aider les pays en développement à augmenter leurs propres revenus.

146. Le Programme d'action d'Addis-Abeba concrétise la reconnaissance, par la communauté internationale, du fait que les ressources intérieures, les investissements privés et l'aide au développement ont tous un rôle à jouer dans la réalisation des ambitieux nouveaux objectifs de développement durable. La mobilisation des ressources intérieures est essentielle pour assurer la viabilité des efforts de développement. Les États-Unis se sont par conséquent engagés à augmenter fortement leur appui aux mesures visant à créer des systèmes efficaces de gestion des revenus et des dépenses, et ils collaborent avec leurs partenaires africains pour empêcher les mouvements transfrontaliers des produits de la corruption et du crime, notamment par l'entremise du Partenariat États-Unis/Afrique contre les activités financières illicites.

147. Les femmes sont les principaux moteurs d'une croissance large et inclusive, et il est essentiel de comprendre cet aspect pour mobiliser les ressources intérieures. Les politiques visant à libérer le potentiel économique des femmes peuvent entraîner un accroissement du PIB mondial pouvant atteindre 12 %.

148. Plutôt que de rouvrir le débat animé qui a abouti aux résultats positifs obtenus à Addis-Abeba, il sera important, à l'avenir, de concentrer les efforts sur la mise en œuvre. À cet égard, sa délégation se félicite d'avoir eu de nombreuses occasions de procéder à des échanges de vues sur les processus de suivi et d'examen définis dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, au nombre desquels il convient de citer le

nouveau forum annuel sur le suivi du financement du développement. Elle participera de manière constructive à cet effort, tout en cherchant à éviter tout double emploi avec les travaux de la Deuxième Commission.

149. La croissance peut être plus forte et mieux équilibrée. Les prévisions émises sur un resserrement de la politique monétaire en vigueur dans certains pays avancés et sur des épisodes de turbulence financière dans quelques grands pays émergents ont créé des incertitudes. On commettrait cependant une erreur en leur permettant de saper la volonté politique nécessaire pour mener à bien les réformes structurelles requises et poursuivre la diversification des économies tributaires des exportations de produits de base.

150. Il importe de s'entendre sur le fait qu'il est absolument indispensable de permettre aux marchés des capitaux de continuer de fonctionner efficacement, et d'assurer l'accès à des prêts pour le développement. En tant que pays créancier, les États-Unis ont permis un allègement considérable de la dette, notamment dans le cadre de l'Initiative PPTTE et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale. Œuvrant de concert avec d'autres pays créanciers, ils ont participé à quelque 350 exercices d'allègement de la dette en faveur d'États surendettés par l'entremise du Club de Paris. Sa délégation espère qu'il sera possible de trouver un moyen de débattre de ces questions sans s'enliser dans des désaccords sur la restructuration de la dette souveraine, dont on ne sait que trop bien à quel point ils sont stériles. Toute l'attention doit se porter sur les domaines se prêtant à l'obtention d'un consensus et sur l'univers plus vaste que constituent les questions liées à la dette.

151. Le commerce demeure un moteur important de la croissance économique, de la prospérité et du développement à l'échelle mondiale. La libéralisation des échanges doit se poursuivre, et l'environnement commercial international fondé sur des règles doit être renforcé pour résister au protectionnisme. La conclusion récente des négociations commerciales menées dans le cadre du Partenariat transpacifique a indiqué clairement que les États-Unis ne sont pas les seuls à penser de la sorte; leurs vues sont partagées par de nombreux pays développés ou en développement. Les pays en développement présentent encore un vaste potentiel de développement qui est inexploité, que ce soit à l'échelle mondiale ou régionale. Les États-Unis ont pris l'engagement de réaliser ce potentiel par le

biais de programmes conçus pour renforcer la capacité commerciale et soutenir d'autres efforts visant à faciliter les échanges, au nombre desquels il convient de mentionner l'entrée en vigueur et la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation du commerce. Il est encourageant de constater qu'une attention accrue est accordée aux échanges intrarégionaux, notamment dans le cadre des analyses diffusées par le système des Nations Unies, et que l'importance des services pour le commerce intrarégional suscite une prise de conscience croissante. Jusqu'à une date récente, ces aspects n'avaient pas reçu suffisamment d'attention. Les États-Unis se félicitent également du débat sérieux qui s'est engagé au sujet d'une zone de libre-échange s'étendant à toute l'Afrique, ce qui montre bien que les nations en développement sont conscientes du potentiel que présentent les échanges commerciaux pour la promotion de la croissance et du développement. À l'approche de la dixième Conférence ministérielle de l'OMC, les membres doivent respecter la répartition des tâches entre les organisations internationales et faire preuve de prudence lorsqu'il s'agit de questions relevant de la compétence de l'OMC, en particulier compte tenu du caractère délicat de la phase actuelle des délibérations qui se déroulent sous ses auspices.

152. **M. Bankole** (Nigéria) dit qu'un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable, ainsi qu'une véritable libéralisation des échanges, sont nécessaires pour galvaniser et stimuler la croissance économique et le développement. C'est pourquoi le Nigéria lance un appel en faveur d'une conclusion rapide du Cycle de négociations de Doha.

153. Son Gouvernement a conçu un programme économique sans exclusive qui reconnaît le commerce et l'investissement étranger direct en tant que moteurs essentiels de la croissance et du développement durable. Il a déployé des efforts concertés pour diversifier l'économie en l'orientant vers des secteurs n'ayant rien à voir avec le pétrole, tels que ceux des exportations de produits agricoles et d'exploration des minéraux solides.

154. Les envois de fonds sont une importante source de financement pour les pays en développement et constituent une source de financement extérieur susceptible d'accélérer le développement économique et social, en particulier dans le domaine de l'éducation, de la santé et de la réduction de la pauvreté. Ces envois ont un effet très positif sur l'économie nationale des

pays en développement, et on ne saurait surestimer le rôle potentiel joué par les migrants en tant que sources ou facilitateurs pour le transfert de connaissances et de technologies, de même qu'en tant que créateurs de liens pour le commerce et les investissements. Pour que les efforts déployés à l'échelle mondiale afin d'accroître les envois de fonds soient couronnés de succès, il faudra entreprendre une action stratégique et assurer le développement et la diversification du secteur financier et de l'investissement privé.

155. Les politiques de développement nationales et régionales doivent être conçues de manière à réduire les coûts de transaction et à promouvoir une inclusion financière plus poussée et l'octroi de crédits plus importants aux petites et moyennes entreprises. À cet égard, le monopole dont jouissent les sociétés de transfert de fonds, qui limite la concurrence, a tendance à accroître le coût des envois de fonds. D'autres parties prenantes, au nombre desquelles les services postaux, les coopératives d'épargne et de crédit et les établissements de microfinancement doivent pouvoir participer à ces activités afin de proposer des produits financiers adaptés aux besoins de la population rurale des pays en développement.

156. Il ne sera pas facile de mettre en place un nouveau régime axé sur des institutions financières internationales stables et capables de réagir rapidement. Les effets des déséquilibres actuels continuent de compromettre la capacité des pays en développement de résister et de faire face à la crise économique mondiale, ce qui se traduit par un accroissement de la pauvreté et de la faim, ainsi que par un déficit de développement global. Des initiatives plus concrètes sont nécessaires pour combler le déficit de financement par un accroissement des IED et l'exécution des engagements pris au titre de l'APD. Les flux d'aide doivent être axés sur les réalités nationales et ne pas être assortis de conditions irréalistes. L'aide aux pays en développement doit être complémentaire et orientée vers le développement, de façon à permettre aux bénéficiaires de devenir autonomes et à favoriser la création de capacités nationales.

157. Une réforme globale de l'architecture financière mondiale accroîtra la capacité d'adaptation, la transparence et la capitalisation du système financier international. Il faut résister aux intérêts nationaux ou de groupes étroits, et mettre un terme à un statu quo

qui ne mène nulle part afin d'instaurer un nouvel ordre mondial équitable, transparent et inclusif.

158. Les crises de la dette souveraine ont aggravé les lacunes au niveau des infrastructures, le chômage et les problèmes provoqués par les réductions des dépenses publiques, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation. On ne saurait surestimer l'importance de la soutenabilité de la dette extérieure pour la réalisation des objectifs nationaux, et notamment pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

159. Les flux financiers illicites à destination de l'étranger causent de graves revers pour la croissance économique en Afrique. Selon certaines informations, les sorties de capitaux en provenance de l'Afrique qui ont eu lieu entre 1970 et 2008 se sont élevées à 854 milliards de dollars, voire plus. Les flux illicites posent une grave menace pour le développement durable. Les ressources qui ont ainsi disparu auraient pu soutenir la croissance et le développement dans les domaines socio-économique et des infrastructures. Cette situation justifie la prise de mesures collectives par l'Organisation des Nations Unies. Les pays de destination et tous les États Membres de l'ONU doivent mettre en place une législation destinée à décourager les États de tolérer l'existence de paradis fiscaux sur leur territoire, ainsi que d'autres règles visant à empêcher les transferts illicites de fonds. Les États Membres qui ne l'ont pas encore fait doivent adhérer à la Convention des Nations Unies contre la corruption.

160. Le Nigéria fait le nécessaire pour éliminer les échappatoires et instaurer des mesures exécutoires propres à résoudre le problème des transferts illicites de fonds, notamment en exigeant la divulgation des sources d'où ils proviennent. La communauté mondiale doit renforcer les mécanismes créés pour éliminer les sanctuaires utilisés pour placer les produits de la corruption en lieu sûr, et pour assurer le recouvrement des avoirs volés et leur restitution à leurs pays d'origine, dont le Nigéria.

161. **M<sup>me</sup> Lu Mei** (Chine) dit que, suite à l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, il est essentiel que la communauté internationale continue d'être saisie des questions de politique macroéconomique, coordonne plus efficacement les politiques connexes, tienne dûment compte des facteurs exerçant une influence à long terme sur

l'économie mondiale, et instaure des conditions favorables aux pays en développement.

162. Il est nécessaire de mettre en place un nouvel ordre financier international qui soit juste, inclusif, équitable et ordonné, et il est important d'améliorer l'environnement du développement international, d'optimiser les partenariats de développement, de renforcer les capacités de développement de tous les pays, de réduire l'écart Nord-Sud, et d'assurer un développement juste, ouvert, global et axé sur l'innovation. Les réformes doivent être effectuées en appliquant une approche globale, équilibrée, progressive et efficace visant essentiellement à améliorer le système international de gouvernance économique et financière, à permettre aux marchés émergents et aux pays en développement d'être mieux représentés au sein des institutions financières internationales et du système monétaire international, et à mettre en œuvre sans tarder le programme de réforme des quotes-parts et de gouvernance adopté par le Fonds monétaire international en 2010.

163. Le système de réglementation financière mondiale doit être amélioré, en exerçant un contrôle accru sur les pays développés qui accueillent de grands centres financiers, ainsi que sur leurs politiques macroéconomiques. Le système monétaire international a besoin de mécanismes plus perfectionnés pour gérer l'offre de fonds gardés en réserve et maintenir un taux de change relativement stable entre les principales monnaies de réserve. Les fonctions exercées par les institutions financières internationales en matière de développement et de réduction de la pauvreté doivent être renforcées, en particulier en vue de réduire le clivage Nord-Sud.

164. Chaque fois qu'un pays bénéficiaire a du mal à assurer le service d'une dette publique échue, la Chine trouve invariablement une solution appropriée pour réduire à un minimum le fardeau qu'il doit supporter. Depuis 2000, la Chine a annulé, sans contrepartie, les dettes associées à sept emprunts sans intérêt accordés à des pays en développement qui entretiennent des relations diplomatiques avec elle. À ce jour, la Chine a signé des protocoles d'allègement de la dette avec 50 pays d'Afrique, d'Asie, des Caraïbes et de la région du Pacifique, et a annulé 395 dettes échues d'un montant total de 4,7 milliards de dollars.

165. Lors du récent sommet tenu au sujet de l'adoption du programme de développement pour



l'après-2015, le Président de la Chine a annoncé la dernière en date d'une série d'importantes initiatives d'allègement de la dette prises par le Gouvernement chinois, dans le cadre de laquelle ce dernier va annuler toutes les dettes encore associées, pendant l'année en cours, aux prêts intergouvernementaux sans intérêt contractés par des pays faisant partie de la catégorie des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement. La Chine s'acquittera pleinement des engagements internationaux qu'elle a pris en ce qui concerne l'allègement de la dette, afin d'aider les pays en développement à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

166. La communauté internationale doit continuer d'assurer le fonctionnement d'un système commercial multilatéral libre, ouvert et non discriminatoire, et de rejeter les normes, règles et régimes commerciaux exclusifs afin d'éviter la fragmentation du système commercial mondial. La communauté internationale doit considérer que le système commercial multilatéral que représente l'OMC constitue le principal moyen d'appliquer des règles commerciales à l'échelle mondiale, la libéralisation des échanges à l'échelle régionale contribuant utilement à assurer son fonctionnement.

167. Les arrangements commerciaux régionaux doivent être conformes aux règles de l'OMC et contribuer à renforcer le système commercial multilatéral.

168. Les pays en développement ont besoin d'aide pour s'intégrer à la chaîne de valeur mondiale. L'objectif ainsi visé peut être atteint plus efficacement par le biais de l'aide pour le commerce, du renforcement des capacités, de la promotion des investissements transnationaux, de la facilitation des échanges et des investissements, et des technologies de l'information. La communauté internationale doit aider les pays en développement à renforcer leurs infrastructures et participer à la coopération internationale portant sur la question des capacités de production, afin de donner un nouvel élan à l'économie et au commerce mondiaux.

169. La coopération internationale doit être intensifiée afin de lutter contre l'instabilité des cours des produits de base, de rendre les industries plus concurrentielles, d'améliorer la gouvernance et le fonctionnement des

marchés, et de réduire la dépendance à l'égard des produits de base.

170. Le financement du développement est un aspect important du Programme de développement durable à l'horizon 2030. S'il est vrai que la coopération internationale pour le développement a accompli des progrès depuis 2000, les déséquilibres entre les niveaux de développement du Sud et du Nord sont flagrants, et les pays en développement doivent surmonter de nombreux obstacles pour assurer leur développement. Des ressources appropriées affectées au développement sont l'un des principaux éléments sur lesquels repose la coopération internationale pour le développement. La communauté internationale doit intensifier le financement du développement et prendre des mesures concertées pour répondre aux préoccupations des pays en développement quant à l'obtention d'un résultat avantageux pour tous. Les pays développés doivent respecter les engagements qu'ils ont pris au sujet de l'APD, intensifier les efforts qu'ils déploient pour accorder des allègements de dette et faciliter l'accès aux marchés, et établir une meilleure concordance entre l'APD et les besoins réels des pays bénéficiaires, en veillant à consacrer une part accrue de l'APD à la réduction de la pauvreté, à la santé, à l'éducation et aux infrastructures.

171. La Chine est le plus vaste pays en développement, et joue un rôle actif dans la promotion de la coopération internationale pour le développement, à laquelle elle contribue de manière efficace. Depuis des décennies, la Chine ne ménage aucun effort pour fournir une aide, des capitaux et des technologies à plus de 120 pays en développement, qui profitent également de son expérience en la matière. Au sommet qui s'est tenu récemment, le Président de la Chine a annoncé la création d'un fonds pour la promotion de la coopération Sud-Sud, et a exprimé l'intérêt soutenu que son pays manifeste pour le développement des pays les moins avancés; il a en outre indiqué qu'un soutien sera accordé aux programmes de développement économique et aux activités visant à améliorer les moyens de subsistance des populations des pays en développement, afin de les aider dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La Chine et les autres parties prenantes s'emploient activement à rendre opérationnelles la Banque asiatique d'investissement pour l'infrastructure et la Nouvelle Banque de développement du groupe BRICS (Brésil,

Fédération de Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud). Ces initiatives, ainsi que d'autres, tels que le projet « One Belt One Road », qui a été élaboré en partenariat avec les pays directement intéressés, ont été conçues de manière à augmenter la contribution apportée au développement à l'échelle mondiale par le recours à de nouvelles ressources publiques.

*La séance est levée à 18 h 5.*